

DECISION n° 2023-661

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES EHPAD EAUX VIVES ET PRIEURÉ

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le recrutement en date du 17 juillet 2023 de Madame Carole DANIEL en qualité d'adjointe de direction des EHPAD Les Eaux Vives et Le Prieuré,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 9 juillet 2021, nommant Madame Anaïs VERDIN comme Directeur d'hôpital, sur le poste de Directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales, à compter du 17 août 2021,

Vu la décision n° 2023-649 donnant délégation générale à Madame Anaïs VERDIN, directrice adjointe, pour la gestion des EHPAD Les Eaux Vives et Le Prieuré,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame DANIEL Carole, adjointe de direction, pour la gestion des EHPAD Eaux Vives et Prieuré :

Elle est habilitée à effectuer tous les actes de gestion et d'organisation, notamment :

- Les achats dans la limite de 40 000 € (Quarante Mille euros) et dans le respect des règles de la commande publique,
- La gestion des crises sanitaires,
- Les relations avec les autorités de tutelle, les familles et les résidents ainsi qu'avec les proches aidants et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- Les assignations dans le cadre du service minimum à mettre en œuvre en cas de grève,

Elle est également habilitée à représenter la direction aux réunions institutionnelles ainsi que celles organisées par la tutelle, en cas d'absence et d'indisponibilité de la Directrice des EHPAD.



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1er octobre 2023.

Fait à Dreux, le 1er octobre 2023,

Le Directeur
Hugo MONTAMAT

Madame Anaïs VERDIN,
Directrice des Ressources Humaines

Madame DANIEL Carole,
Adjointe de Direction EHPAD Les Eaux Vives et Le Prieuré

Copie :

- Dossier administratif, intéressée, préfecture, conseil de surveillance

